



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 13 octobre 2020]

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALIS

Absents :

N° 153/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public : demande de subventions

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Municipal a adopté l'Agenda d'Accessibilité Programmé des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP)

L'opération a été engagée en 2020 sur 16 établissements recevant du public.

En 2021, la ville a planifié la mise en conformité de 6 établissements recevant du public à savoir : le Centre d'accueil de jour pour personnes âgées (Maison Marie Bermond), l'Abbaye (maison des vins), la salle de spectacles Rives Thomas, les vestiaires et tribunes du stade Laborie, le club house rugby Laborie et le gymnase la Clavelle avec vestiaires.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 545 169 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter une aide financière auprès de l'Etat (DSIL), de la Région Occitanie et du Département du Tarn
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	545 169 € HT
Etat DSIL (50 %)	270 212 €
Région Occitanie (9 %)	50 000 €
Département du Tarn (20 %)	109 034 €
VILLE DE GAILLAC autofinancement	115 923 €

VOTE : 5 ABSTENTIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

SOLLICITE les aides financières mentionnées plus haut,

ADOpte le plan de financement détaillé ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 14 octobre 2020

